

T-01

Séchoirs et loggias

.....
Les séchoirs provençaux : témoins du passé et lieux privilégiés
.....





Séchoir en loggia à Goulth



Séchoir en excroissance à Caromb



Séchoir en loggia à Oppède-le-Vieux

séchoirs et loggias

Dans les villes et les villages, la création de terrasses en toitures peut avoir des conséquences regrettables sur la perception de l'ensemble bâti (perte d'unité du vélum) et avec l'émergence de parasols et autres mobiliers.

Les séchoirs (terrasses couvertes qui servaient autrefois à faire sécher les fruits, la soie, ...) sont variés et participent à l'animation des façades et toitures.

Éléments rares car fragiles, ils sont aujourd'hui prisés comme espaces atypiques privilégiés, utilisés comme loggias. Leur restauration garantit la conservation de ces ouvrages.

Aussi, la création de terrasses en toiture en réponse aux besoins des modes de vie actuels peut s'inspirer de cet élément traditionnel.

AVANT TOUTS TRAVAUX

Vérification de la toiture

Il est indispensable de vérifier le bon état de la charpente (présence de xylophages, éléments en mauvais état ou traces d'humidité) et de la couverture.

Pertinence des travaux

Il faut s'assurer que les travaux prévus sont le meilleur choix possible pour votre projet. Sur des constructions anciennes, ils peuvent dégrader la valeur patrimoniale du bien (surélévation inappropriée, choix de matériaux de couverture non adaptés, solins bitumineux disgracieux). Pour ce type d'ouvrage, les mises en œuvre traditionnelles restent les plus pertinentes : charpente bois, tuiles rondes de couvert et de courant.

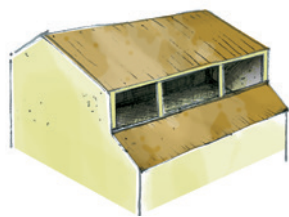


POINT RÉGLEMENTAIRE

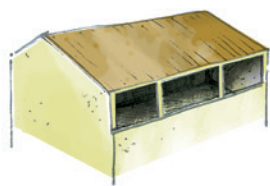
Les travaux de toiture doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Sur un bâtiment existant, ils entraînent la modification de l'aspect extérieur de la construction et doivent à ce titre faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie (service de l'urbanisme) pour obtenir l'imprimé adéquat (CERFA) et la liste des pièces à fournir.

1/ Les séchoirs en loggia



A. Loggia en retrait



B. Loggia en alignement

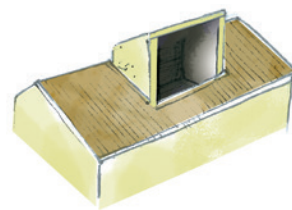
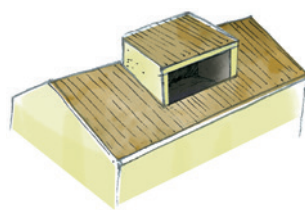
Les séchoirs en loggia ont l'avantage d'offrir une surface généreuse. On retient deux formes principales :

A. Le débord de toit est conservé et la loggia est implantée en arrière (minimum deux mètres, afin de créer un espace utile).

B. Le débord de toit est supprimé et la loggia est dans l'alignement de la façade.

Dans certains cas, c'est le dernier étage qui est transformé, sans surélévation.

2/ Séchoirs en excroissance de toiture



Excroissances traitées en toiture rampante et en chien assis

Ces volumes **s'adaptent à la structure du bâtiment qu'ils couvrent**. Ils prennent appui sur des éléments de structure interne au bâti (murs refends), leur mise en œuvre doit être étudiée précisément. Ils doivent être proportionnés à la largeur du pan de toiture qui les reçoit, sans rejoindre les bords de la toiture, et rester de petites dimensions.

Cette solution semble plus adaptée en milieu contraint, et permet de maintenir les hauteurs des lignes de rives d'un immeuble à l'autre. Elle peut être une opportunité pour dissimuler les dispositifs techniques.

CRÉATION D'UN SÉCHOIR

Quelques principes de création



Bâti existant



Propositions de séchoirs en loggia



Il convient d'éviter de dupliquer le même modèle sur une séquence urbaine et de varier les types, dimensions, matériaux. On évitera la création de séchoirs sur les immeubles d'angle, les façades très perceptibles.

Attention aux pertes patrimoniales selon les cas (toiture, débord de toit, fenêtres si transformation du dernier étage). Il faut faire **au cas par cas en fonction du contexte**, et du bâti existant.

Penser à la composition d'ensemble des toitures, créer des variations de proportions en considérant le bâti environnant. Une attention est à porter au vis-à-vis (rues étroites dans les centres anciens de village).

La composition doit considérer l'entièreté de l'édifice : en façade (proportions, dessin de la structure),



Propositions de séchoirs en excroissance



et en plan : profondeur du séchoir. Les ouvertures doivent avoir une hauteur proportionnée à la hauteur de la façade (composition de façade à préserver).

Les matériaux doivent considérer ceux présents en façade, avec une attention particulière à la sous-face de toiture et au débord de toit, visible depuis l'espace public. Opter pour une mise en œuvre traditionnelle : charpente bois et couverture de tuiles identiques à l'existant. Les éléments de ferronnerie et de menuiserie de bonne facture participent à la qualité du projet.

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE T-01



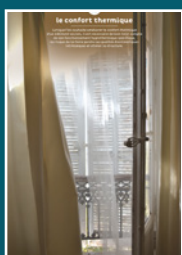
05 les toitures
en tuiles rondes



06 les débords
de toiture



14 les
modifications
de toiture



15 le confort
thermique



16 les toitures en
tuiles plates



E-02 intégration
architecturale
et paysagère
des panneaux
photovoltaïques

Chaque intervention sur les bâtiments de nos centres anciens compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE de Vaucluse ont conçu ces fiches conseils afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches.

Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culture et historique.

LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur www.caue84.fr/documentation

→ à télécharger sur le site de la DRAC PACA

rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP de Vaucluse

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine de
Vaucluse

→ **Réception du public
sur rendez-vous**

 [www.culture.gouv.fr/Regions/
Drac-Provence-Alpes-Cote-d-
Azur/La-Direction-regionale/
La-Direction-des-services/
Unites-departementales-de-l-
architecture-et-du-patrimoine-
UDAP/Udap-de-Vaucluse](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/La-Direction-regionale/La-Direction-des-services/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP/Udap-de-Vaucluse)

 udap.vaucluse@culture.gouv.fr

 04 88 17 87 10

CAUE de Vaucluse

Conseil d'architecture d'urbanisme
et de l'environnement
de Vaucluse

→ **Réception du public
sur rendez-vous en mairie
des communes adhérentes**

 www.caue84.fr

 secretariat@caue84.fr

 04 90 13 49 50

Photos, dessins et coordination © CAUE84 sauf mentions contraires - 2025

Couverture : Apt

Ces fiches conseils sont éditées par le CAUE de Vaucluse avec la participation active de l'UDAP de Vaucluse et le soutien de la DRAC PACA.

Elles ont été élaborées à partir du travail réalisé par le CAUE des Bouches-du-Rhône.